



LE DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS CHANGE EN 2009

- Désormais, l'ODLC contacte uniquement les femmes de 25 à 65 ans, n'ayant pas réalisé de frottis depuis plus de 3 ans.
- Si vous avez entre 50 et 74 ans et que votre suivi gynécologique est assuré, **poursuivez votre surveillance** avec l'aide de votre médecin traitant ou votre gynécologue.
La consultation et le frottis sont à régler. Ils seront remboursés aux conditions habituelles.
- L'ODLC n'intervient plus dans le calendrier de vos invitations mais centralise les résultats des frottis de toutes les Iséroises pour une évaluation départementale du programme de dépistage organisé.

***Pour prévenir le cancer du col de l'utérus
N'attendez plus de courrier ODLC***

***Parlez-en avec votre médecin
et bénéficiez d'un suivi régulier indispensable.***